

Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

Etaient présents : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, NICOLLE Laurent, GAUTIER Gérard, PORCHER Patrick, BARILLEAU Maxime, FAJOLE Didier, Mmes BOUCHER Christine, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne

Absent excusé : Mme GUÉRIN Yolande

Absents : Mme PAVY Virginie, MM. HARDONNIERE Patrice

Date de convocation : 17 avril 2018

Date d'affichage : 30 avril 2018

Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

Madame Christine BOUCHER a été élue secrétaire de séance.

Madame Yolande GUÉRIN a donné procuration à Monsieur Gérard GAUTIER.

////////////////////

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

////////////////////

Ordre du jour

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Il propose d'ajouter les points suivants : devis pour le raccordement électrique des Archers 72 et contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel par le CDG 72.

////////////////////

Décisions Municipales dans le cadre de la délégation (18.42)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU la délibération n°14.36 en date du 4 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

1. renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C numéro 587, sise à Fercé-sur-Sarthe, 12 cité de la Promenade appartenant à Monsieur Stéphane BOUCHET.

////////////////////////////////////

Emprunt 2018 (18.43)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de prêts effectués par le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, décide :

- 1) Pour financer les travaux d'aménagement de la rue de la Mairie et de la rue du Pont, la commune de Fercé-sur-Sarthe contracte auprès du Crédit Mutuel un emprunt à échéance choisie à taux fixe avec les caractéristiques financières suivantes :
 - montant..... 70 000 euros
 - taux..... 1,09 %
 - durée totale..... 10 ans
 - montant de l'échéance trimestrielle..... 1849,49 euros
 - frais de dossier..... 90 euros
- 2) Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat.

////////////////////////////////////

Renouvellement de la ligne de trésorerie (18.44)

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** de demander le renouvellement à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de la ligne de trésorerie dans la limite de 120 000 euros, aux conditions suivantes :
Durée : 12 mois
Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE (Index variable et floré à 0 de Février 2018 : -0,329 %) + 1,50% soit un taux minimum de 1,50%
Nature de taux : variable
Facturation : trimestrielle des intérêts par le principe du débit d'office

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. **Après avoir délibéré**, le conseil municipal retient le devis de la SAS LEBARBIER pour un montant de 1 050,00 euros TTC et donne toutes délégations utiles au Maire pour l'exécution de la présente décision.

//

Devis pour la réalisation de la cuisine pédagogique (18.47)

Afin de pouvoir débiter la réalisation de la cuisine pédagogique dans la Maison pour Tous, les devis qui avaient été commandés en 2016, ont été actualisés. Ils sont présentés au conseil municipal :

- E.M.B. LAVAL..... 10 021,80 euros TTC
- GROUPE BENARD SAS..... 7 632,00 euros TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis effectué par le GROUPE BENARD SAS pour un montant de 7 632,00 euros TTC et donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

//

Demande de subvention 2018 par l'APE (18.48)

Pour rappel, les subventions 2018 ont été votées le 7 février dernier. La demande de subvention par l'Association des Parents d'Elèves a été reçue en mairie le 12 avril, il convient donc d'étudier leur demande.

La demande de subvention porte principalement sur l'organisation de la kermesse de l'école et de la soirée « Fercé fait son show ». L'APE souhaite organiser un concert et un feu d'artifice. A cette occasion, les services d'un agent de sécurité seront également requis. Leur demande de subvention s'élève à 50% du montant total de ces trois prestations, soit 1 575,00 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 40% du montant de chacune des trois prestations, dans la limite de 2 000,00 euros pour le feu d'artifice, 1 000,00 euros pour le concert et 150,00 euros pour l'agent de sécurité
- versement des fonds à la présentation de la facture correspondante

//

Journée citoyenne 2018

Initialement prévue le samedi 22 septembre, l'organisation de la journée citoyenne 2018 se déroulera finalement le samedi 29 septembre 2018.

////////////////////////////////////

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 18.42 à 18.50.

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent
M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT		ABSENTE	
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE			